



## ETABLIR LE CAHIER DES CHARGES D'UNE ÉTUDE TERRITORIALE DE TRAME VERTE ET BLEUE

espaces  
naturels  
régionaux  
Nord-Pas de Calais



l'Europe  
s'engage  
en  
Nord-Pas-de-Calais  
avec le FEDER



les  
Référentiels  
techniques  
POUR LES TERRITOIRES  
ENRX-2012

# ETABLIR LE CAHIER DES CHARGES D'UNE ETUDE TERRITORIALE DE TRAME VERTE ET BLEUE

## À QUI S'ADRESSE CE RÉFÉRENTIEL ?

Le Conseil régional Nord – Pas de Calais a validé en 2007 son schéma régional de Trame verte et bleue. Pionnière en matière de réseaux écologiques au niveau national, la volonté première de la Région de se doter d'un tel outil était de pouvoir poser les premières pierres d'un projet d'envergure régionale mais décliné localement. De nombreux acteurs territoriaux (parcs naturels régionaux au travers de leurs plans de parcs, Pays, communautés d'agglomération, communautés de communes) se sont déjà lancés dans une démarche de réflexion et de construction des trames vertes et bleues sur leurs territoires, dans le respect des grands principes proposés par le schéma régional de Trame verte et bleue. Suite au Grenelle de l'environnement, le contexte législatif autour des trames écologiques a rapidement évolué avec l'instauration de schémas régionaux de cohérence territoriale (SRCE) possédant une réelle portée juridique.

La déclinaison locale implique la réalisation d'une étude permettant d'établir le schéma territorial de Trame verte et bleue et la déclinaison opérationnelle de la stratégie que le territoire choisira de mettre en œuvre.

Ce référentiel réalisé par Espaces naturels régionaux présente les éléments importants à prendre en compte et/ou à faire figurer dans le cahier des charges d'une étude Trame verte et bleue sur un territoire, à l'attention des acteurs territoriaux à la recherche d'un prestataire. Ces grands principes sont proposés au regard du retour d'expériences d'Espaces naturels régionaux sur les cahiers des charges produits en région, dans le cadre de son programme régional d'assistance technique territoriale à la Trame verte et bleue.

- > **1. Rappeler le contexte de l'étude territoriale de Trame verte et bleue** > Page 1
- > **2. Définir les objectifs de l'étude** > Page 2
- > **3. Proposer une méthodologie de travail** > Page 3
- > **4. Expliciter clairement ce que l'on attend du bureau d'études** > Page 5
- > **5. Que demander dans le dossier de candidature ?** > Page 6



**[www.enrx.fr]**

Ce référentiel technique est téléchargeable gratuitement.

## Etablir le cahier des charges d'une étude territoriale de Trame verte et bleue

La mise en œuvre opérationnelle de la Trame verte et bleue dans les territoires repose sur une étude préalable (cf. schéma ci-dessous). Préambule à l'action concertée, celle-ci doit permettre d'identifier des axes de travail et de les décliner ensuite en objectifs opérationnels puis en actions.

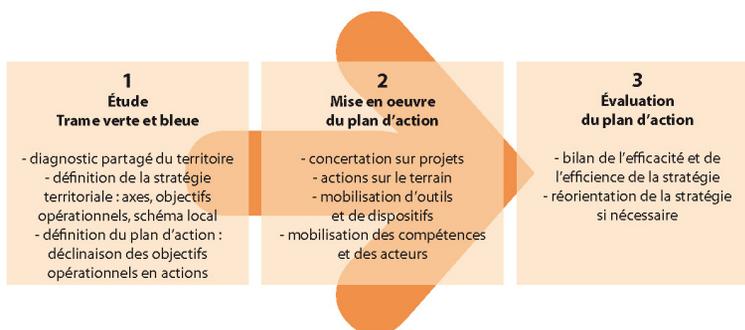
Ce référentiel vise à apporter des éléments méthodologiques aux collectivités souhaitant mettre en place une étude territoriale de Trame verte et bleue, notamment pour l'étape de rédaction du cahier des charges dans le cadre d'un appel d'offre à l'attention de bureaux d'études spécialisés.

EN SAVOIR



Collection des cahiers techniques Trame verte et bleue d'Espaces naturels régionaux

Téléchargeable gratuitement à cette adresse sur [\[www.enrx.fr\]](http://www.enrx.fr)



Les 3 étapes de la mise en œuvre de la Trame verte et bleue à l'échelle locale

### 1. Rappeler le contexte de l'étude

Les prestataires qui répondront à l'appel d'offre de l'étude Trame verte et bleue doivent connaître le contexte dans lequel l'étude est commandée. Des éléments de contexte sont nécessaires dans le cahier des charges.

#### Les éléments importants à faire figurer dans la partie « contexte de l'étude »

- le contexte règlementaire : loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire, loi relative au renforcement de la coopération intercommunale, loi de solidarité et renouvellement urbain ;
- les grands principes de la Trame verte et bleue au niveau national et régional d'un point de vue législatif (loi Grenelle) et écologique ;
- la dynamique de construction de la Trame verte et bleue dans la région Nord – Pas de Calais : schéma régional de cohérence écologique - Trame verte et bleue (SRCE-TVB), déclinaison locale, mise en place d'actions opérationnelles locales ;
- le contexte territorial de l'étude : volonté de rassembler l'ensemble des acteurs autour d'une démarche partagée et opérationnelle, d'élaboration d'un schéma Trame verte et bleue en lien avec l'élaboration d'un document d'urbanisme (SCOT, par exemple), etc.

# Etablir le cahier des charges d'une étude territoriale de Trame verte et bleue

## 2. Définir les objectifs de l'étude

### 2.1 - Expliciter les attendus

Le cahier des charges de l'étude Trame verte et bleue à l'échelle d'un territoire vise à l'accompagnement technique des acteurs du territoire dans la construction d'un schéma territorial de Trame verte et bleue.

#### Les éléments importants à faire figurer dans la partie « attendus de l'étude »

- la mise en place d'un document-cadre servant de référence co-construit par et pour les élus locaux, les acteurs et les partenaires territoriaux,
- la mise en place d'une dynamique collective de construction de la Trame verte et bleue sur le territoire dans un souci de mutualisation des actions et des expériences, dans des perspectives concrètes de mise en oeuvre d'un plan d'actions opérationnelles, notamment une transcription pertinente dans les documents d'urbanisme,
- l'élaboration d'un programme d'actions devra préciser les moyens requis (humains et financiers) pour atteindre les objectifs propres que s'est fixé le territoire au regard de ses particularités (paysages, types de milieux naturels, de pressions, d'enjeux, présence d'habitats ou d'espèces remarquables, etc.).

### 2.2 - Définir le champ de l'étude

L'étude est menée sur le territoire concerné (parc naturel régional, communauté d'agglomération, Pays, etc.) mais sera également déclinée à l'échelle de sous-territoires (intercommunalités, par exemple) sous la forme de zooms pour aider les acteurs dans leur appropriation des enjeux et à prendre les bonnes décisions à leurs échelles de travail ou de compétences.

## Etablir le cahier des charges d'une étude territoriale de Trame verte et bleue

### 3. Proposer une méthodologie de travail

Diverses méthodologies de travail existent à l'heure actuelle, en fonction des territoires ou des bureaux d'étude répondant aux sollicitations des territoires. Néanmoins, plusieurs aspects sont récurrents et doivent figurer dans la proposition méthodologique concernant l'étude. En fonction des réponses des bureaux d'étude et des particularités locales, des compléments méthodologiques peuvent être apportés, le cas échéant.

#### > Etape 1 : le diagnostic partagé du territoire

Le diagnostic partagé comporte différentes parties et s'appuie sur les connaissances au niveau local (bibliographie, savoir des acteurs locaux, etc.). Des travaux complémentaires (inventaires naturalistes, par exemple) sont parfois nécessaires pour compléter les données.

#### Les éléments importants à faire figurer dans la partie « diagnostic partagé du territoire »

- le point de vue scientifique : diagnostic écopaysager du territoire (statuts de rareté des espèces, informations naturalistes, outils de connaissance, protection, valorisation des espaces naturels, protections dans les documents d'urbanisme, état des milieux, types de paysages, réseaux naturels présents, valeur patrimoniale des milieux, inventaires complémentaires si nécessaire) ;
- le point de vue des acteurs publics et privés : état des lieux des acteurs, animation de réunions pour sensibiliser les acteurs, entretiens individuels pour identifier les réponses apportées, analyse des projets déjà en place ou en cours de construction ;
- le diagnostic des risques et menaces sur l'environnement : zones et nature des pressions, hiérarchisation des enjeux, analyse paysagère et foncière, identification des risques naturels et technologiques, impact de la fréquentation touristique, pratiques négatives par rapport à l'environnement ;
- l'identification des enjeux à l'échelle du territoire et des sous-territoires : protection à long terme de certains territoires, gestion intégrée et différenciée, fonctionnalité des réseaux de milieux naturels, intégration des trames écologiques dans la planification territoriale, préservation des identités paysagères et écologiques, information et communication, suivi et évaluation des actions.

#### > Etape 2 : la définition de la stratégie territoriale de Trame verte et bleue

La stratégie territoriale de Trame verte et bleue est établie sur la base du diagnostic réalisé dans l'étape 1.

Cette étape vise à :

- proposer des scénarii pour l'aide à la décision lors des comités de pilotage,
- intégrer les enjeux écologiques et paysagers aux projets de territoire,
- traduire la stratégie en actions sur le court, moyen et long terme.

## Etablir le cahier des charges d'une étude territoriale de Trame verte et bleue

### Les éléments importants à faire figurer dans la partie « stratégie territoriale »

- préciser les objectifs opérationnels au regard des enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic ;
- caractériser les objectifs par type d'intervention (protection, gestion, création d'espaces naturels) ;
- localiser les constituants de la Trame verte et bleue sous forme cartographique ;
- trouver un équilibre entre espaces naturels et espaces d'aménité ;
- définir les vocations existantes, à conforter ou à restaurer des espaces ;
- intégrer la stratégie dans les outils de planification (SCOT, PLU), de maîtrise foncière, de portage foncier et de gestion (SAGE, par exemple) ;
- proposer des connexions avec les trames des territoires voisins ou les pays frontaliers ;
- intégrer des principes de mise en œuvre de la Trame verte et bleue adaptés au territoire : protection sur le long terme des zones naturelles, gestion pérenne des zones à fort enjeu, favorisation du déplacement des espèces, information/communication autour de la Trame verte et bleue, suivre et évaluer la mise en œuvre de la Trame verte et bleue, respecter les identités paysagères et écologiques.

#### EN SAVOIR



**Cahier techniques  
«La Trame verte et  
bleue dans les terri-  
toires du Nord - Pas  
de Calais, tome 1 :  
Comment passer à  
l'action ?**

Téléchargeable  
gratuitement à cette adresse sur  
**[[www.enrx.fr](http://www.enrx.fr)]**

### > Etape 3 : établir le plan d'actions

Il s'agit ici de concrétiser et de rendre opérationnelle la stratégie territoriale de Trame verte et bleue. En effet, le plan d'action traduit les objectifs de la stratégie en actions planifiées dans le temps et dans l'espace. La priorité de chaque action est établie en fonction de différents critères et selon les particularités propres au territoire (milieux naturels, acteurs, etc.).

Cette étape vise à :

- définir les clés d'entrée du plan d'action : paysages remarquables, sites naturels à promouvoir ou restaurer, corridors existants, à créer ou à renforcer ;
- traduire en concertation avec les acteurs concernés les scénarii retenus en actions programmées dans le temps et hiérarchisées par priorités ;
- définir et programmer quelques actions prioritaires à engager à court terme ;
- favoriser les combinaisons d'usage (allier préservation de la biodiversité et valorisation économique et/ou sociale) et la multifonctionnalité des espaces concernés.

## Etablir le cahier des charges d'une étude territoriale de Trame verte et bleue

### Les éléments importants à faire figurer dans la partie « plan d'actions »

- décrire les actions possibles en fonction des objectifs retenus : localisation géographique, objectif, place dans la stratégie globale et résultats attendus de chaque action ;
- proposer une méthode de choix des actions à mettre en œuvre : hiérarchisation des actions en fonction de l'urgence, des moyens disponibles, des opportunités ;
- planifier les actions : maîtrise d'ouvrage, approche foncière, moyens humains et matériels, coûts des travaux, plan de financement, calendrier de mise en œuvre, désignation d'un gestionnaire et modalités de gestion ;
- proposer une méthode et des indicateurs de suivi de mise en œuvre et d'évaluation de la Trame verte et bleue : tableau de bord de suivi, efficacité et efficience des actions menées.

### 4. Expliciter clairement ce que l'on attend du bureau d'études

Le bureau d'études retenu pour l'étude Trame verte et bleue aura une mission en plusieurs phases :

1. mettre en place l'animation et la concertation territoriale de manière transversale ;
2. réaliser le diagnostic territorial et son analyse ;
3. définir la stratégie territoriale ;
4. décliner la stratégie en plan d'actions ;
5. définir le cadre d'évaluation du schéma et des actions engagées.

### Les documents devant être produits par le bureau d'études

- un document de présentation de la démarche ;
- un rapport d'étude ;
- un document synthétique abordable par des non-spécialistes (résumé non technique) reprenant l'ensemble des éléments de diagnostic, les stratégies envisageables et leurs déclinaisons en plans d'actions ;
- un dossier cartographique à l'échelle du territoire et des sous-territoires ;
- les compte rendus d'entretiens individuels et de réunions ;
- un ou plusieurs documents de communication à destination des acteurs concernés par le schéma territorial.

## Etablir le cahier des charges d'une étude territoriale de Trame verte et bleue

### 5. Que demander dans le dossier de candidature ?

Le dossier de candidature doit comporter différents éléments permettant de choisir le candidat retenu en fonction de critères de sélection et de pondération.

#### Les éléments essentiels devant figurer dans le dossier de candidature

- la composition de l'équipe du bureau d'études (au minimum : un ingénieur écologue, un géomaticien, un ou plusieurs techniciens pour les inventaires naturalistes complémentaires, un chargé de communication, un animateur territorial capable de mener le dialogue territorial et la concertation) ;
- une note méthodologique présentant pour chaque phase de l'étude la proposition de l'équipe, la méthode de travail,
- les qualités d'animation de l'équipe ;
- les expériences similaires ;
- un chiffrage de chaque phase de l'étude ;
- un calendrier prévisionnel de l'élaboration de chaque phase ;
- les temps et les modalités d'animation territoriale (nombre de réunions, de comités techniques, de comités de pilotage, etc.).

contact@enrx.fr  
www.enrx.fr  
www.plantonsledecor.fr

espaces  
naturels  
régionaux  
Nord-Pas de Calais



6, rue du Bleu Mouton  
BP 73 - 59028 LILLE CEDEX  
métro : République  
tél : +33(0)3 20 12 89 12  
fax : +33(0)3 20 12 89 39



Parc  
naturel  
régional  
de l'Artois



Parc  
naturel  
régional  
des Caps et  
Marais d'Opale



Parc  
naturel  
régional  
Scarpe - Escaut



ENR<sup>x</sup> est soutenu par la Région Nord-Pas de Calais pour mettre en œuvre des missions d'envergure régionale précisées dans une convention d'objectifs pluriannuelle.

Directeur de la publication : Emmanuel Cau, président d'Espaces naturels régionaux  
Directeur de la rédaction : Jean-Louis Thomas, directeur général d'Espaces naturels régionaux  
Coordination : David Moulin, Espaces naturels régionaux  
Suivi éditorial : Fabien Brimont, Espaces naturels régionaux  
Photographies : Samuel Dhote  
Design graphique : Gilles Pottier, Espaces naturels régionaux  
Maquette : Stéphane Descamps  
Dépôt légal : Espaces naturels régionaux - décembre 2012

les  
Référentiels  
techniques  
POUR LES TERRITOIRES  
ENRX-2012